

En 40 ans, près de 70 000 prêtres ont quitté l'Eglise – Civiltà Cattolica du 21 avril 2007

Publié le 21 avril 2007
3 minutes

La Civiltà Cattolica consacre son numéro du 21 avril 2007 à une étude sur les défections et les réintégrations de prêtres...

La *Civiltà Cattolica* consacre son numéro du 21 avril à une étude sur les défections et les réintégrations de prêtres. Son auteur, le père **Gianpaolo Salvini** s.j., signale : « Il n'existe pas de statistique fiable qui permette de connaître le nombre actuel de prêtres qui, ayant abandonné le ministère, se sont mariés ». Il livre cependant les chiffres officiels du Saint-Siège.

En 40 ans, **69 063** prêtres ont quitté le ministère. Dans le même temps, 11 213 ont réintégré la prêtrise. « Ce qui signifie que les prêtres mariés ne peuvent pas être aujourd'hui plus de 57.000. Probablement sont-ils encore moins nombreux, car en 40 ans un certain nombre d'entre eux est mort », constate le père Salvini. Pour lui, les chiffres donnés par la presse et les associations de prêtres mariés, qui parlent de 80 000 à 100 000 ex-prêtres, sont infondés.

Le jésuite note qu'actuellement les défections sont en légère augmentation, mais en rien comparables à celles des années 1970, après le Concile Vatican II. Entre 2000 et 2004, la moyenne des défections des prêtres s'élève à **5 383**. Généralement, les prêtres qui demandent à quitter le sacerdoce sont des quinquagénaires, qui ont déjà derrière eux un service actif d'environ 13 ans. 50,2 % de ceux qui demandent à quitter le ministère sont déjà mariés civilement, 14,5 % vivent en concubinage et 35,2 % sont célibataires.

Mais, dans le même temps, le nombre de ceux qui demandent à être réintégrés augmente. Sur 1 076 défections annuelles, 554 prêtres (en majorité membres de congrégations religieuses) l'officialisent par une demande de dispense de leurs obligations sacerdotales : célibat et récitation du bréviaire. Sur les 522 restants, chaque année, 74 demandent leur réintégration au clergé actif. Il reste que le Vatican est sans nouvelles de **2 240** prêtres qui ont quitté leur ministère entre 2000 et 2004.

« Les causes d'abandon – du moins pour celles qui sont déclarées – sont très variées », souligne le père Salvini. « La majeure partie des demandes de dispense est due à des situations d'instabilité affective », des « dépressions », « de graves limites de comportement », mais aussi « des crises de la foi », « des conflits avec des supérieurs ou des difficultés avec le magistère ».

Quant aux retours, le père Salvini précise que certains font pression pour être réadmis au sacerdoce, mais sans abandonner leur vie de prêtre marié, une chose que l'Eglise ne peut accepter. Bon nombre d'entre eux vont alors exercer dans les confessions protestantes ou dans les sectes.

Les chefs de dicastère de la curie romaine avaient réaffirmé avec Benoît XVI l'exigence du célibat des prêtres, le 16 novembre 2006, lors d'une réunion convoquée par le pape au Vatican.

Cette réunion extraordinaire s'était en particulier penchée sur les requêtes de dispense de l'obligation au célibat, présentées ces dernières années, et sur la possibilité de réadmission au ministère.